Les archives nationales ou fédérales, systèmes, problèmes et perspectives

Autor(en): **Coulaz, Gilbert**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **44 (1994)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les archives nationales ou fédérales, systèmes, problèmes et perspectives. Actes de la vingt-sixième conférence internationale de la table ronde des Archives, Madrid 1989. **The national or federal archives: systems, problems and perspectives.** Proceedings of the twenty-sixth international conference of the round table on archives, Madrid 1989. Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici, 1991. 354 p.
Les archives et les archivistes au service de la protection du patrimoine culturel et naturel. Actes de la vingt-septième conférence internationale de la table ronde des archives, Dresde 1990. **Archives and archivists serving the protection of the cultural and natural heritages.** Proceedings of the twenty-seventh international conference of the round table on archives, Dresden 1990. Rome, Ministerio per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici, 1993. 186 p.

A l'initiative de Charles Braibant (1889–1976), les archivistes organisent depuis 1954 des tables rondes sur des aspects liés à leur profession. L'internationalisation des problèmes et la mondialisation des réflexions démontrent à la fois que la gestion et le traitement des documents d'archives nécessitent de plus en plus de comparaisons de situations et des solutions globales et transfrontalières, et que de nombreux défis ne peuvent être relevés que par la mise en commun des connaissances et des techniques.

A travers les deux dernières tables rondes, les missions des dépôts d'archives sont abordées.

A partir d'un questionnaire en 56 points, l'étude de référence de Paola Carucci (p. 25–95), rapportée lors de la rencontre de Madrid, présente les organisations différenciées et variées, souvent en décalage, des Archives au niveau d'un pays tant dans leur politique archivistique qu'en ce qui concerne leur équipement, leur personnel et leurs activités scientifiques. Unité dans les objectifs et dans les pratiques, lignes directrices dans l'acquisition et dans la gestion des documents, service au public et promotion, éducation et formation, construction et aménagement des bâtiment d'archives, institutions de référence pour la recherche fondamentale et expérimentale, particulièrement en matière technologique et méthodologique, relais essentiels dans les contacts internationaux pour la normalisation des réglementations, tels sont les rôles relevés ou souhaités par les conférenciers Margarita Vasquez de Parga, Harold Naugler et Arnaud Ramière de Fortanier à propos des Archives centrales, nationales ou fédérales, illustrées respectivement par celles de l'URSS (Feodor M. Vaganov), de la Finlande (Veikko Litzen) et de l'Allemagne (Wolf Buchmann). Archives centrales, fortement hiérarchisées, réseau de dépôts placés directement dans l'aire d'influence du dépôt central, Archives nationales, Archives fédérales, Archives historiques à côté des Archives de l'époque contemporaine, dépôts d'archives indépendants dans certains ministères ou organes centraux, autant de formules qui sont étroitement liées au système politique et administratif de chaque pays. Peu de pays n'ont pas d'Archives nationales. Force est de constater qu'il n'existe pas de modèle unique idéal susceptible d'être adopté par les différentes nations, même si les institutions nationales ou fédérales d'archives offrent le cadre le plus approprié pour le développement des acquis archivistiques. De l'avis des participants, la tendance généralisée à la décentralisation administrative doit déboucher en matière de cohérence de la politique d'archives davantage sur la concertation entre les parties intéressées que sur un système pyramidal.

Les fonds d'archives contiennent des informations utiles à la production du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Les exemples présentés lors de la

table ronde de Dresde sur les tremblements de terre, les variations météorologiques, les objets d'art, les sites et monuments historiques, les modes de vie et les coutumes font appel à l'exploitation des sources documentaires. Les archivistes sont impliqués dans les préoccupations majeures de notre temps, en permettant l'accueil d'archives au contenu multiple et sans exclusive, en mettant les informations à disposition des intéressés et en aidant à les interpréter. Les dépôts d'archives ne sont plus des conservatoires passifs et poussiéreux, mais des institutions dynamiques, au service de la collectivité. Dans ce contexte, il est indispensable que les politiques visent à l'établissement de guides internationaux des sources et de normes pour la collecte, le traitement et la communication des documents pour la protection du patrimoine naturel et culturel.

La richesse du contenu et des résultats des tables rondes de Madrid et de Dresde font ressortir l'importance des dépôts d'archives, certes avec des moyens très différents d'une région à une autre de la planète, mais avec des points de convergence essentiels qui laissent entendre que les institutions d'archives détiennent déjà ou détiendront progressivement des missions de référence dans le patrimoine d'un pays. Les archivistes doivent être considérés comme des partenaires crédibles et adultes de la stratégie culturelle et politique d'un pays. C'est ce rôle qui nourrit les conclusions des deux tables rondes, dont les rapports rédigés en langue française comportent malheureusement de multiples erreurs typographiques, d'autant plus gênantes que les textes seront lus en dehors des cercles spécialisés.

Gilbert Coutaz, Lausanne

L'Archivio centrale dello Stato 1953–1993. A cura di Mario Serio. Rome Ministero per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici, 1993. 611 p. (Pubblicazioni degli Archivio di Stato, Saggi 27).

Parmi les mieux documentées du monde, les Archives nationales d'Italie ont une organisation singulière. En effet, d'un côté les archives des organes centraux de l'Etat depuis 1861 sont conservées aux Archives centrales de l'Etat (Archivio centrale dello Stato), de l'autre, celles qui sont antérieures à l'unité italienne – les plus anciennes remontent à l'an 721 –, associées à celles des régions, sont rassemblées dans les 95 Archives de l'Etat (Archivio di Stato); à ces dernières sont rattachés 40 dépôts particuliers (Sezioni di Archivio di Stato) qui ne se trouvent pas dans des chefs-lieux de province et dont l'existence est justifiée par l'importance des fonds (ainsi Anagni, Assisi, Orvieto, San Remo et Urbino). Les Archives relèvent du Ministère des affaires culturelles, le directeur national agit au nom et par mandat du ministre, au travers de 20 inspecteurs (Soprintendenze archivistiche)[1].

C'est à la suite de la loi du 13 avril 1953 que l'Archivio centrale dello Stato a été institué comme entité séparée et autonome de l'Archivio di Stato, à Rome, qui avait rempli cette compétence entre 1875 et 1953[2].

Dix-huit articles auxquels s'ajoutent vingt et un témoignages ont été réunis pour marquer les 40 ans d'activité de l'Archivio centrale dello Stato, ainsi que l'ouver-

1 Sur le fonctionnement, les responsables et les adresses des dépôts d'archives en Italie, voir 1994. Pubblicazione a cura di Stefania Ricci Noé con la collaborazione di Mauro Tosti-Croce, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici, 1994.

2 Les archives de la plupart des organes centraux de l'ex-Etat pontifical sont aux Archives de l'Etat, à Rome, alors que celles du Secrétariat d'Etat, en particulier des affaires étrangères, et des fonctions spirituelles ont été maintenues unies aux Archives du Vatican.